

anses

agence nationale de sécurité sanitaire
alimentation, environnement, travail



Connaître, évaluer, protéger

Antibiorésistance : une problématique transversale à l'Anses

La résistance aux antibiotiques remet en question l'efficacité de ces traitements tant chez l'Homme que chez l'animal.

Nécessitant l'intégration et l'interaction de compétences et connaissances multiples, les travaux menés par l'Anses, organisés en cinq axes, impliquent les laboratoires de Ploufragan-Plouzané, de Fougères, de Maisons-Alfort, de Dozulé et de Lyon, la direction de l'évaluation des risques et l'Agence nationale du médicament vétérinaire.



1 Autoriser la mise sur le marché d'antibiotiques sûrs et efficaces

L'ANMV autorise les médicaments vétérinaires antibiotiques (Autorisation de mise sur le marché ou « AMM »). Dans ce cadre elle expertise leur qualité, leur efficacité et leur innocuité pour l'animal, pour l'utilisateur (sécurité lors de leur administration), pour le consommateur et pour l'environnement. Elle assure en outre leur suivi après leur mise sur le marché que ce soit au niveau de la fabrication (contrôle des bonnes pratiques de fabrication, contrôle de la qualité), de leur commercialisation (contrôle de la publicité) ou de leurs effets indésirables (pharmacovigilance).

2 Suivre l'utilisation des antibiotiques chez les animaux

Depuis 1999, un suivi national des ventes de médicaments vétérinaires contenant des antibiotiques a été mis en place par l'ANMV, en collaboration avec le SIMV⁽¹⁾. Le suivi des ventes d'antibiotiques permet d'évaluer leur utilisation et de suivre l'évolution des pratiques en matière d'antibiothérapie chez les différentes espèces animales. Les informations recueillies sont un des éléments indispensables, avec le suivi de la résistance bactérienne, pour permettre une évaluation des risques liés à l'antibiorésistance.

La France participe également au réseau européen ESVAC (*European Surveillance of Veterinary Antimicrobial Consumption*) mis en place par l'EMA⁽²⁾.

Les laboratoires de Ploufragan-Plouzané et de Lyon mettent en œuvre des enquêtes ponctuelles en élevage qui permettent de collecter des données descriptives sur la prescription et l'utilisation des antibiotiques.

Les données sont analysées pour estimer au mieux l'exposition des animaux des différentes espèces animales (animaux producteurs de denrées alimentaires et animaux de compagnie).





3 Contribuer à une utilisation raisonnée des antibiotiques

Depuis 2008, l'Anses s'est associée aux journées européennes de lutte contre l'antibiorésistance en l'étendant aux prescripteurs vétérinaires et aux propriétaires d'animaux. Elle a piloté notamment un groupe de travail « bonnes pratiques en antibiorésistance », pour l'élaboration du projet d'arrêté ministériel relatif aux bonnes pratiques d'emploi des médicaments vétérinaires contenant une ou plusieurs substances antibiotiques en médecine vétérinaire. L'Agence contribue aux travaux du ministère chargé de la Santé dans le cadre du suivi du plan national d'alerte sur les antibiotiques 2011-2016 et du ministère chargé de l'Agriculture, dans le cadre du plan Ecoantibio 2017, dans lequel elle assume la responsabilité de plusieurs actions au côté de ses partenaires.

4 Évaluer les risques pour l'Homme

L'Anses analyse les risques liés à l'antibiorésistance dans le cadre des procédures d'AMM. L'Agence travaille également sur l'évaluation des pratiques à risque en médecine vétérinaire, et sur les alternatives possibles à l'usage des antibiotiques en élevage. Son rapport « Évaluation des risques d'émergence d'antibiorésistances liées aux modes d'utilisation des antibiotiques dans le domaine de la santé animale » dresse les principales recommandations pour chaque filière ou espèce animale, complémentaires des actions prévues dans le projet de Loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt et dans le plan Ecoantibio. Les experts de l'Anses contribuent aux évaluations de risque européennes de l'EMA⁽²⁾ et de l'EFSA⁽³⁾. Enfin, l'Agence est membre actif des instances internationales travaillant sur ces questions.

(1) Syndicat de l'industrie du médicament vétérinaire et réactif.

(2) Agence européenne de l'évaluation des médicaments.

(3) Autorité européenne de sécurité alimentaire.



5 Surveiller et comprendre la présence de résistances chez les bactéries d'origine non humaine

L'Agence est laboratoire national de référence pour l'antibiorésistance. À ce titre, ses laboratoires :

- coordonnent deux réseaux qui contribuent à la surveillance de la résistance chez les bactéries d'origine non-humaine :
 - le Résapath chez des bactéries isolées d'animaux malades dans le cadre du diagnostic vétérinaire (www.resapath.anses.fr),
 - le réseau « *Salmonella* » chez des souches de salmonelles isolées de l'alimentation, de l'environnement ou de production animale ;
- participent à la mise en place des plans de surveillance annuels de la direction générale de l'alimentation qui permettent la récolte à l'abattoir, de bactéries sentinelles ou responsables de zoonoses ;
- développent des méthodes de détection et de caractérisation de la résistance ;
- réalisent des travaux de recherche pour comprendre les mécanismes de résistance ;
- participent à la définition des valeurs critiques pour les antibiogrammes dans le cadre du groupe de travail vétérinaire du comité de l'antibiogramme de la Société française de microbiologie (SFM).

Une présentation plus détaillée des travaux de l'Agence est disponible sur son site internet : www.anses.fr, Santé et alimentation animales, antibiorésistance, travaux et surveillance.



Agence nationale de sécurité sanitaire
de l'alimentation, de l'environnement et du travail

14, rue Pierre et Marie Curie
94701 Maisons-Alfort Cedex

www.anses.fr /  @Anses_fr